

ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard01.40.58.75.00
Annonces01.40.58.77.56
Accueil commercial.... 01.40.15.70.10

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Annonce n° 1799 - page 107

69 - Rhône

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la préfecture du Rhône.

GROUPEMENT D'ACTION SANITAIRE APICOLE DU RHÔNE (GASAR).

Objet : établir un programme sanitaire d'élevage et le présenter aux autorités réglementaires; contribuer à l'amélioration de l'état sanitaire des abeilles et vulgariser l'apiculture; aider les adhérents par tous moyens qui seront jugés nécessaires pour lutter contre la mortalité des abeilles; être un lien privilégié entre la Direction départementale de la protection des populations(DDPP) et les apiculteurs du Rhône; contribuer à l'amélioration de la production apicole; contribuer à la valorisation des produits de la ruche; vulgariser l'apiculture sur le plan sanitaire; pour ce faire, apporter son concours moral, technique et matériel au directeur de la DDPP pour la réalisation des actions concourant à la lutte contre les maladies et les prédateurs des abeilles.

Siège social : 32, rue Hénon, 69004 Lyon.

Date de la déclaration : 12 février 2016.